



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240624-3348-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/07/2024
Date de mise en ligne : 19 juillet 2024

BXM/NP

DECISION MUNICIPALE DM_2024_088

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de BÈGLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

Considérant que l'offre de la société ci-après est économiquement avantageuse,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De signer le marché **Travaux d'installation d'un ascenseur pour l'école maternelle Malala à Bègles** ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec la société TK ELEVATOR - 20 Rue François Cevert - 49000 ANGERS, pour un montant de 25 650,00 € HT correspondant au montant de l'offre de base (24 150,00 € HT) + le montant de la PSE 1 (1 500,00 € HT).

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 23, article 2313 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 19/07/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**